

Lutte antidrogue à Libreville

Du cannabis à foison au cinquième arrondissement

JNE
Libreville/Gabon

C'EST l'une des plus importantes saisies réalisées par l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) depuis le début de l'année: onze sacs contenant 1100 ballots de cannabis, d'une valeur estimée à onze millions de francs à la revente.

La saisie de ce stock de chanvre indien, le lundi 12 novembre dernier, est opérée en deux phases. Mise au parfum par des personnes agissant sous anonymat, l'antenne de l'Oclad basée à l'aéroport interrompt, vers 5 heures du matin, au quartier Beau-Séjour, dans le cinquième arrondissement de Libreville où un ressortissant nigérian nommé Stephen Nwaogu est soupçonné d'être un trafiquant de stu-



Photo : D.R

Le stock de cannabis intercepté par l'Oclad.

péfiants. Au moment de son interpellation, il s'apprêtait tout juste à charger dans son véhicule Toyota Carina, immatriculé DL-547- AA, de la marchandise prohibée, destinée à la vente quotidienne.

Lors de la perquisition du domicile du suspect, les limiers de l'Oclad interceptent 7 sacs contenant 100 ballots de cannabis chacun, dissimulés dans une pièce. Poursuivant leurs investi-

gations, les enquêteurs arrivent au quartier Mindoubé 2, toujours dans le cinquième arrondissement de Libreville, chez Assengone Nguema Milagrosa. Son véhicule Toyota Avenis, immatriculé HH-670-AA, sera l'élément facilitateur pour la découverte de son domicile. La suspecte, qui ne se doute de rien, est prise en flagrant délit de conditionnement de 4 sacs de cannabis, de la même contenance



Photo : D.R

Les trois suspects sont gardés à vue au commissariat de police de l'aéroport.

que ceux saisis un peu plus tôt chez le Nigérian Stephen Nwaogu, au quartier Beau-Séjour.

RÉCIDIVISTE. L'enquête préliminaire permet aux limiers de l'Oclad de découvrir que Assengone Nguema, ressortissant équato-guinéen, est la véritable propriétaire de toute cette marchandise. Une source proche du dossier renseigne d'ailleurs que la concernée est connue des services de po-

lice pour ses activités de trafiquante du produit prohibé.

Sur ces entrefaites, la mise en cause et son compatriote et amant Nedje Ndong Afiri Jose Luis sont neutralisés. Puis conduits au poste de police pour les nécessités d'enquête.

Lors de l'audition, dame Assengone Nguema passe aux aveux. Très coopérative, elle reconnaît avoir déjà écoulé une certaine quantité de ce cannabis sur

le marché de Libreville, et explique qu'elle se ravitaillait régulièrement dans son pays, notamment à Ebebeyin, auprès d'un certain Obiang Essono.

Puis, la récidiviste révèle qu'elle a déboursé 2 millions de francs pour l'acquisition du présent stock de marchandise et qu'en valeur marchande après la vente, elle attendait un retour sur investissement estimé à la bagatelle somme de 11 millions de francs, à raison de dix mille francs en moyenne le ballot de cannabis.

La récidiviste et ses deux complices sont actuellement en garde à vue au commissariat de police de l'aéroport international Léon-Mba, en attendant d'être déférés devant le parquet pour être fixés sur leur sort.

Incendie à Lébamba

Deux habitations consumées par les flammes au Camp du bonheur

IMM
Lébamba/Gabon

LE phénomène des incendies devient récurrent ces derniers temps à Lébamba, chef-lieu du département de la Louetsi-Wano, dans la province de la Ngounié. La semaine passée encore, deux maisons d'habitation appartenant aux veuves Colo, proches du ministre délégué à l'Economie, Hilaire Machima, ont été victimes du feu nuitamment, au quartier Camp du bonheur. Au moment où ce sinistre s'est déclaré, les occupants des maisons concernées



Photo : IMM

L'une des habitations victimes du feu au Camp du bonheur.

étaient déjà au lit. Ce sont des cris venant de l'extérieur, poussés par des personnes assistant au désastre, qui ont tiré les victimes de leur sommeil. Des voisins, malheureusement désarmés pour faire

face à une telle situation, ont immédiatement accouru sur le lieu pour tenter d'éteindre les flammes, qui avaient déjà ravagé une bonne partie des deux habitations. Si l'on ne déplore aucune



Photo : IMM

Le préfet, Yves Yassima (deuxième à droite), sur le lieu du sinistre.

perte en vie humaine, par contre, on enregistre des dégâts matériels très importants, les deux veuves et les autres occupants des maisons en feu ayant presque tout perdu. N'eût été la bravoure de

quelques volontaires venus au secours de la famille, le domicile du membre du gouvernement, mitoyen, aurait lui aussi été touché par ces flammes d'une rare violence.

RENDRE COMPTE DE LA

SITUATION. L'on ignore, pour l'instant, les circonstances exactes de cet énième drame à Lébamba. Les conclusions de l'enquête ouverte par les services compétents à cet effet sont donc attendues pour éclairer la lanterne des populations de la localité.

Une fois informé, le préfet du département de la Louetsi-Wano, Yves Yassima, s'est rendu sur les lieux pour constater l'ampleur des dégâts. L'autorité a pris l'engagement de rendre compte de la situation à qui de droit le plus rapidement possible.

Accident de circulation sur la Voie-Express, non loin du carrefour Camp de Gaulle

Un véhicule perd un pneu et se renverse

AEE
Libreville/Gabon

UNE camionnette remplie de vivres frais (produits agricoles) s'est renversée sur la Voie-Express, non loin du carrefour Camp de Gaulle, dans la journée de lundi.

Une source autorisée renseigne qu'après avoir été victime d'une défaillance mécanique le véhicule im-

pliqué dans cet accident s'est, par la suite couché sur le flanc, au milieu de la chaussée, provoquant ainsi un embouteillage monstre. Heureusement, poursuit la source, on ne dénombre aucune victime. Mais, une grosse perte pour le propriétaire de la marchandise qu'il transportait. Un transporteur suburbain qui a assisté à la scène, au carrefour Camp de Gaulle, raconte que la camionnette en surcharge roulait



Photo : Abel Eyeghe

Tout le stock de marchandises éparpillées sur la chaussée après l'accident.

pliqué dans cet accident s'est, par la suite couché sur le flanc, au milieu de la chaussée, provoquant ainsi un embouteillage monstre. Heureusement, poursuit la source, on ne dénombre aucune victime. Mais, une grosse perte pour le propriétaire de la marchandise qu'il transportait. Un transporteur suburbain qui a assisté à la scène, au carrefour Camp de Gaulle, raconte que la camionnette en surcharge roulait dans le sens Charbonnages-Aéroport. « Deux personnes avaient pris place à bord du véhicule. Pendant que nous embarquions les clients, nous avons vu la camionnette faire des zigzags sur la voie avant de se renverser. Libérant sur la chaussée tous les produits qu'elle transportait », explique ce témoin. Une défaillance mécanique serait à l'origine de cet accident de la circulation. En effet, selon d'autres té-

moins, une roue de la camionnette, après avoir perdu ses vis usagés, s'est déboîtée, laissant l'automobile avec seulement trois roues. Et ce qui devait arriver arriva. Conséquence, la circulation est restée fortement perturbée sur cet itinéraire pendant un bon moment. Il a fallu l'arrivée des policiers pour rétablir le trafic sur cette voie très fréquentée.

Usurpation de titre

Le faux procureur de Libreville neutralisé par la DGR

SCOM
Libreville/Gabon

UN individu, qui se serait fait passer pour le procureur de la République près

le tribunal de première instance de Libreville, est actuellement en garde à vue à la Direction générale des recherches (DGR). D'après les premières informations en notre possession, l'usurpateur

aurait eu un violent accrochage au téléphone avec un responsable des enquêtes de la DGR. Au cours de leur échange, l'individu, affichant manifestement la volonté d'intimider son correspondant, se serait

affublé la qualité de premier magistrat du parquet de Libreville, qui n'est autre que le chef des Officiers de police judiciaire (OPJ). A la suite de cette dispute, et au regard des incohé-

rences constatées durant l'échange, des recherches ont été immédiatement diligentées, pour mettre la main sur l'étrange interlocuteur. Ce qui a été fait. Le procureur - le vrai cependant - de Libreville, Oli-

vier Nzaou, devait se rendre, hier, au Camp Roux, dans le cadre d'une confrontation avec le mis en cause. Aux fins d'instruire l'ouverture ou pas d'une procédure contre ce dernier. Affaire à suivre.